



RANDONNEE D'AUTOMNE (route)

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019

PRESENTATION

Un tour en Sologne pour les grandes distances. Les trois parcours se rejoignent à Saint-Cyr-en-Val pour un repas au "Clos de Saint Cyr" à 13h00, restaurant situé à proximité de la gare.

Comme à l'habitude cette journée est ouverte à tous, licenciés et conjoints même les non-participants aux circuits de la journée.

Trois itinéraires au choix :

- Le grand parcours : $135 + 53 = 188$ km départ 6h00 du local (voir équipements de sécurité ci-dessous)
- Le moyen parcours : $100 + 53 = 153$ km départ 8h00 du local
- Le petit parcours : $55 + 53 = 108$ km environ départ 9h00 du local

En cas de besoin, retour direct par Orléans.

La date limite pour les inscriptions en ligne est fixée au 1^{er} septembre 2019

Il est demandé de transmettre le montant de votre participation au repas, **20 euros** par personne, à Dominique Ortiou 24 rue de la Prévoté, 45140 Ingré (noter "randonnée d'automne").

Les chèques établis à l'ordre de l'AC Ormes valideront votre inscription.

Départ à 6h00

Equipement de sécurité pour le cycliste : un gilet réfléchissant performant.

Equipement de sécurité pour le vélo.

Ce que dit le Code de la route

Lorsque vous circulez en ville ou sur une route la nuit (ou même de jour si la visibilité est insuffisante : brouillard, tunnel), votre vélo doit disposer d'un équipement qui le rend visible des autres usagers. C'est une obligation prévue par le Code de la route (R313 – alinéas 4,5,18,19 et 20). Il se compose de plusieurs éléments :

- un phare avant blanc ou jaune
- un phare arrière rouge
- un catadioptre (réflecteur) avant blanc ou jaune
- un catadioptre (réflecteur) arrière rouge
- des réflecteurs visibles latéralement (catadioptres fixés sur les rayons des roues ou bien pneus à flancs réfléchissants)
- des réflecteurs de pédale

Le club dégage sa responsabilité pour tout problème qui pourrait subvenir du fait du non respect des règles de sécurité indiquées ci-dessus.

